

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 3 octobre ,
2022, à 19 h 00 au bureau municipal situé au 1362 route 148,
Campbell's Bay, Qc.

Présents : Le mairesse Larivière, les conseillers Terry Racine, John
Stitt, Denis Dubeau, Emile Morin, Rick Frost et Courtney Harris.
Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et le maire Larivière préside la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2022-10-350 Il est proposé par Émile Morin et résolu unanimement d'adopter
l'ordre du jour du 3rd octobre 2022.
Adopté

Adoption du procès-verbal

2022-10-351 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité d'adopter
le procès-verbal de la réunion du 6 septembre, 2022.
Adopté

URBANISME

Rapports de l'inspecteur municipal

2022-10-352 Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'approuver
le rapport de l'inspecteur municipal et les dépenses afférentes.
Adopté

Approbation des plans de lotissement pour Sandy Dubeau

2022-10-353 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu à l'unanimité
d'approuver les plans de lotissement soumis par Hubert Carpentier
arpenteur, à partir de son procès-verbal #112952 daté du 12
septembre 2022 pour le lot # 6540270 en remplacement des lots
#4003425 et #4003426 au nom de Sandy Dubeau.
Adopté

ROUTES/ÉQUIPEMENTS

Appel d'offres pour la fourniture de sable d'hiver

2022-10-354 Considérant que la commune a lancé un appel d'offres par
invitation auprès de 3 fournisseurs ;
Considérant que la municipalité a reçu les 2 offres suivantes ;
Ciment de Campbell's Bay. 4,31 \$ / t.m. taxe en
Les Entreprises Brian Stanton Co. 3,19 \$ / m.t. taxe en
Par conséquent,
Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'accepter le
prix de la soumission de 3.19/m.t. de Les Entreprises Brian Stanton
Co.
Adopté

Offres de prix pour la fourniture de sel d'hiver

2022-10-355

Caractérisé que la commune a demandé des devis à 3 fournisseurs pour la fourniture de 115 t.m. de sel d'hiver ;

Considérant que la municipalité a reçu les 2 devis suivants ;

Compas Minéral 126,56 \$ livrés

Sel Warwick 143,00 \$ livré

Par conséquent,

Il est proposé par Emile Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Compass Minerals pour la fourniture de 115 t.m. de sel d'hiver au coût de 126.56/t.m. livré.

Adopté

Transfert budgétaire

2022-10-356

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de transférer 2000\$ du poste "entretien des haltes" du budget prévisionnel 2022 au poste "signalisation" du budget prévisionnel 2022.

Adopté

Achat de panneaux

2022-10-357

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'authentifier l'achat d'enseignes "Tracteur". Cette dépense de 516,24 \$ est autorisée à partir du poste budgétaire "enseignes" du budget prévisionnel 2022.

Adopté

Achat de 2 pneus pour le camion chasse-neige 2010

2022-10-358

Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'acheter 2 pneus pour le camion chasse-neige 2010. Cette dépense de 593.00 chacun est autorisée à partir du poste budgétaire "entretien des véhicules" du budget prévisionnel 2022.

Adopté

Autorisation de louer une scie à asphalte pour couper la bosse au coin du chemin Murtaugh et de la route 148.

2022-10-359

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'autoriser la location d'une scie à asphalte. La dépense est autorisée à partir du poste budgétaire "location d'équipement" du budget prévisionnel 2022.

Adopté

Fonds de dépenses électorales

2022-10-360

Il est proposé par Courtney Harris que, conformément aux lois électorales, la municipalité approprie 10 546\$ du surplus accumulé de 2022 à "l'appropriation des dépenses électorales".

Adopté

Bourse d'études pour un diplômé de PHS

2022-10-361

Il est proposé par John Stitt et résolu à l'unanimité d'accorder une bourse à Niam Rivest, diplômé de PHS, au montant de 200 \$. Ce montant est autorisé sur le poste budgétaire "dons" du budget prévisionnel 2022.

Adopté

FINANCE

Paiement des comptes

2022-10-362

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.

Adopté

Factures mensuelles

Factures payées : 2661,99 \$.

Factures à payer : \$ 68 811.02

Certificat de disponibilité

Je, Julie Bertrand, directrice générale de la municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer le montant approuvé de la facture totalisant 71473,01 \$ pour le mois d'octobre 2022.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

Dépôt du rapport de vérification de la Commission municipale du Québec concernant la transmission des états financiers par les municipalités du Québec.

2022-10-363

Il est proposé par Émile Morin et résolu unanimement de prendre acte du dépôt du rapport de vérification de la Commission municipale du Québec concernant la transmission des états financiers par les municipalités du Québec. Le directeur général a déposé le rapport à la réunion de mars 2022.

Adopté

Authentification des dépenses pour l'atelier de la DG ADMQ

2022-10-364

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'authentifier la dépense de 300\$ afin que le directeur général puisse participer à l'atelier de travail. Cette dépense est autorisée à partir du poste budgétaire " directeur général-formation et déplacement " du budget prévisionnel 2022.

Adopté

Programmation de la TECQ pour les réparations et améliorations du garage municipal

2022-10-365

Attendu que la municipalité souhaite effectuer des réparations et des améliorations éconergétiques au garage municipal ;
Considérant que les réparations et améliorations comprendront le remplacement de 6 fenêtres et de 3 portes, l'isolation et la réparation des murs intérieurs, l'isolation et la couverture du toit. Alors que les dépenses connexes sont admissibles dans le cadre du programme TECQ ;

Par conséquent,

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité que le directeur général soumette une programmation #4 pour les réparations et améliorations du garage municipal ;
L'estimation des réparations est de 100 000 dollars ;

Considérant que :

La municipalité a pris connaissance du Guide des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du

...

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

La municipalité doit respecter les conditions du présent guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du guide qui lui sont applicables ;

La municipalité convient d'être entièrement responsable et de tenir à couvert le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ainsi que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et agents de toute réclamation, demande ou perte, les dommages et les coûts de toute nature fondés sur les blessures ou le décès de toute personne, les dommages ou la perte de biens dus à tout acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés avec l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et du Logement du programme de travail n° 4 ci-joint et de tous les autres documents requis par le ministère afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement ;

La municipalité accepte de respecter le seuil minimal d'investissement en capital pour les cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et du Logement de toute modification qui sera apportée au programme de travail approuvé par la présente résolution.

Adopté

Programmation de la TECQ pour l'installation de glissières de sécurité sur certaines

Routes municipales

2022-10-366

Attendu que la municipalité souhaite installer des glissières de sécurité comme mesure de sécurité sur certains chemins municipaux ;

Alors que les dépenses connexes sont admissibles dans le cadre du programme TECQ ;

Par conséquent,

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité que le directeur général soumette une programmation #4 pour l'installation de 2500 pieds de glissières de sécurité sur les chemins municipaux suivants ;

Routes McGuire, Beauchamp, Pilon, Eight, Murtaugh et Crawford

L'estimation des réparations est de 100 000 dollars ;

Considérant que :

La municipalité a pris connaissance du Guide des modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Continuez...

La municipalité doit respecter les conditions du présent guide qui s'appliquent à elle afin de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Il est résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les termes et conditions du guide qui lui sont applicables ;

La Municipalité convient d'assumer l'entière responsabilité du gouvernement du Canada et du gouvernement du Québec, ainsi que de leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et agents, et de les tenir à couvert de toute réclamation, demande ou perte, les dommages et les coûts de toute nature fondés sur les blessures ou le décès de toute personne, les dommages ou la perte de biens dus à tout acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés avec l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et du Logement du programme de travail n° 5 ci-joint et de tous les autres documents requis par le ministère afin de recevoir la contribution gouvernementale qui lui est confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et du Logement ;

La municipalité accepte de respecter le seuil minimal d'investissement en capital pour les cinq années du programme ;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et du Logement de toute modification qui sera apportée au programme de travail approuvé par la présente résolution.

Adopté

Rémunération de l'employé pour les services de garde

2022-10-367

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de rémunérer le chef d'équipe Gerald Graveline pour 119 heures de services sur appel entre le 6 avril 2022 et le 8 août 2022. Cette dépense est autorisée à même le surplus accumulé.

Adopté

Comité des subventions du FRR

2022-10-368

Considérant que la municipalité souhaite présenter un projet futur au programme de subvention FRR de la MRC ;

Considérant qu'il est nécessaire de former un comité pour travailler à l'élaboration d'un projet ;

Considérant que ce comité rapportera les idées de projets au conseil ;

Par conséquent,

Il est proposé par Rick Frost que Terry Racine et Courtney Harris soient nommés membres du comité et ils ont accepté.

Adopté

SÉCURITÉ

2023 Formation des pompiers - demande de subvention

2022-10-369

Considérant que le Règlement sur les conditions d'exercice au sein d'un service municipal de sécurité incendie prévoit les exigences de formation des pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers ayant les compétences et les capacités nécessaires pour répondre efficacement aux situations d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019.

Attendu que l'objectif principal de ce programme est de fournir aux organismes municipaux une aide financière pour leur permettre de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et en toute sécurité dans les situations d'urgence ;

Attendu que ce programme vise également à promouvoir l'acquisition des compétences et des aptitudes requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui travaillent dans les services municipaux de sécurité incendie ;

Attendu que la municipalité de Litchfield souhaite bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de Litchfield prévoit former 2 pompiers pour le programme Pompier I et/ou 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année afin de répondre de façon efficace et sécuritaire aux situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'entremise de la MRC de Pontiac conformément à l'article 6 du Programme.

Par conséquent,

Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pontiac.

Adopté

Programme d'aide à la garde d'enfants pour les vacances scolaires et la saison estivale 2023

2022-10-370

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en œuvre le Programme de soutien aux projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2023 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à améliorer l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023, afin de favoriser une meilleure conciliation des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire.

ATTENDU QUE la municipalité de Litchfield souhaite présenter une demande de soutien financier au Ministère en 2022-2023 pour un projet visant à augmenter l'offre de services de garde pour les enfants d'âge scolaire durant l'été et les grandes vacances scolaires;

Continuez...

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité :

Autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet visant à augmenter l'offre de services de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période de relâche scolaire et la période estivale 2023 ;

D'autoriser Mme Julie Bertrand, directrice générale, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande de soutien financier et à signer la convention de soutien financier au nom de la municipalité de Litchfield.

Adopté

HALTE

Fermeture du splashpad et achat d'antigel pour les canalisations

2022-10-371

Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture du bassin d'épuration et d'autoriser la dépense de liquide antigel pour les lignes.

Cette dépense de 312,73 \$ est autorisée sur le poste budgétaire " entretien des haltes " du budget prévisionnel 2022.

Adopté

CORRESPONDANCE

Le maire Larivière a lu la correspondance

DIVERS

2022-10- 372

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité d'envoyer une lettre de félicitations à Marie Josée Corriveau pour sa réalisation sur Révolution.

Adopté

Installation de l'équipement Xplornet

2022-10-373

Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement de faire installer par Xplornet l'équipement de fibre optique pour une éventuelle utilisation future.

L'installation est gratuite pour la municipalité.

Adopté

RÉSILIATION DE L'ACCORD D'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIÈRE D'INCENDIE

2022-10-374

MUNICIPALITÉS DE BRYSON ET DE L'ILE-DU-GRAND-CALUMET

ATTENDU QUE les municipalités de Campbell's Bay et de Litchfield ont envoyé des avis formels le 30 juin 2022 et le 5 juillet 2022 aux municipalités de Bryson et de L'île-du-Grand-Calumet concernant leur intention de mettre fin à l'entente d'assistance mutuelle en matière d'incendie à compter du 5 octobre 2022, réf. 174-06-2022 et 2022-07-308 ;

ATTENDU QUE les municipalités de Bryson et de L'île-du-Grand-Calumet ont chacune envoyé une résolution, no 088-2022 le 20 septembre 2022 et une résolution no 2022-09-201 le 13 septembre 2022 demandant de renouveler l'entente d'assistance mutuelle en matière d'incendie ;

ATTENDU QUE le comité des incendies s'est réuni le 26 septembre 2022 et a étudié et discuté les demandes de renouvellement de l'entente

ATTENDU QUE le comité recommande de procéder à la résiliation de l'accord d'assistance mutuelle tel que résolu précédemment ;

PAR CONSÉQUENT :

Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité de procéder à la résiliation de l'entente d'assistance mutuelle en matière d'incendie avec les municipalités de Bryson et de L'île-du-Grand-Calumet à compter du 5 octobre 2022.

Adopté

AJOURNEMENT

2022-10-375

Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 20.

Adopté

Colleen Larivière
Maire

Julie Bertrand
Directeur général